

41^{ème} NUIT DES LONGS CAPOTS

9 et 10 novembre 2024

Règlement particulier

Article 1 P : généralités

Dans la continuité de PERPIGNAN GRAND PRIX ASSOCIATION et sur un concept Amateurs des Véhicules Anciens du Roussillon (AVAR), l'**AUTOMOBILE CLUB DU ROUSSILLON (ACR)** organise les 9 et 10 novembre 2024 la 41^{ème} Nuit des Longs Capots. Il s'agit d'une randonnée de navigation régulée historique, à parcours secret, basée sur la navigation routière et le respect d'une moyenne horaire toujours inférieure à 50 km/h. Le parcours comprend environ 350 km à travers le Pays Catalan.

Article 2 P : programme

Dimanche 3 novembre à minuit et/ou dès réception du 70^{ème} concurrent : clôture des engagements.

Samedi 9 novembre :

8h-00–11h-30 : accueil des participants sur convocation : vérifications techniques et administratives : ACR 28 cours Palmarole Perpignan.
Mise en parc de départ : place de la Victoire au pied du Castillet.

12 h 00 : briefing Cinéma le Castillet Perpignan. (**présence obligatoire**)

14 h 00 : départ 1^{ère} étape – 1^{ère} section

16 h 00 – 16 h 20 : pause – départ 2^{ème} section

18 h 30 : arrivée 1^{ère} étape : camping La Sirène Argelès/Mer

20 h 30 : départ 2^{ème} étape – 1^{ère} section

22 h 00 – 22 h 20 : pause -départ 2^{ème} section

23 h 00 : arrivée 2^{ème} étape : Perpignan

Dimanche 10 novembre :

8 h 30 : départ 3^{ème} étape – 1^{ère} section : Perpignan-Canet-en-Roussillon

9 h 00 – 9 h 30 : La traditionnelle grillade espace Roussillon – départ 2^{ème} section

12 h 00 : arrivée 3^{ème} étape : Le mas Rières - Toulouges

Article 3-1 : voitures autorisées à participer

Voitures à caractère sportif, régulièrement immatriculées avant le 31 décembre 1992 (carte grise faisant foi). Le comité d'organisation se réserve le droit de refuser

l'engagement à tout véhicule ne correspondant à l'esprit de la manifestation et d'accepter des véhicules à caractère exceptionnel immatriculés après 1992 dans la mesure de 10 % des engagés.

Article 3.2 : vérifications techniques

Le véhicule doit être en conformité avec le Code de la Route. Tout **bruit excessif** non conforme à la législation, **l'absence d'extincteur d'1 kg** correctement attaché entraînera un refus de départ. **Les rampes LED sont interdites.**

Article 3-3 : catégories

Les voitures seront réparties en deux catégories : régularité – navigation.
En régularité, certains secteurs seront pénalisés « à la seconde ».

Article 6 (extrait) : pénalités et sanctions (rappel)

Afin de compenser les difficultés inhérentes aux véhicules les plus anciens, les points de pénalités brutes sont multipliés par 2 :

Exemple : pour 1 mn d'avance à un CH ou un CR : 4 points.

Sur le total des pénalités brutes, intervient le coefficient de pondération lié à l'âge du véhicule.

Article 10 P : engagement

Il doit être impérativement accompagné de ses droits.

Le montant des frais d'engagement s'entend pour deux personnes et comprend : l'assurance RC en conformité avec la législation en vigueur, deux plaques de rallye métalliques, un carnet d'itinéraire, l'assistance, les repas du samedi soir, dimanche matin et midi, les diverses collations, la cuvée spéciale, les souvenirs.

Le nombre des voitures admises étant limité à 70, une liste d'attente sera ouverte dès réception du 70^{ème} engagé. L'attribution des numéros se fera en fonction de l'âge de la voiture dans chacune des catégories

Le participant régulièrement engagé ne prenant pas le départ ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme de 150 € restant acquise à l'organisateur pour couvrir les frais déjà engagés.

Une confirmation d'engagement, une heure de convocation, un exemplaire du règlement complet vous seront adressés dans les meilleurs délais.

AUTOMOBILE CLUB DU ROUSSILLON

28 cours Palmarole – 66000 PERPIGNAN clubacr66@gmail.com